

A. MENARINI DIAGNOSTICS – FRANCE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 340 590 €
3-5 rue du Jura – 94633 RUNGIS
451 309 082 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L’ASSOCIE UNIQUE
DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT

Aux termes de ses décisions en date du 27 juin 2025, l’Associé Unique a notamment adopté les décisions suivantes :

.../...

DEUXIEME DECISION

Après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de (3 305 518) €, l’Associé Unique **approuve** la proposition du Président d’affecter la perte d’un montant de (3 305 518) € sur le compte de Report à nouveau.

Le compte de Report à nouveau présentera ainsi un solde débiteur de (3 129 905) € après affectation du résultat 2024.

En conséquence, l’affectation du résultat s’établit comme suit :

Perte de l’exercice	(3 305 518) €
Report à nouveau	3 305 518 €
Solde	0 €

Il est également fait mention qu’aucun dividende n’a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l’Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique après avoir lu le rapport du Président sur la perte de plus de la moitié du capital, **décide** la continuation de l'activité de la Société.

L'Associé Unique **prend acte** que les capitaux propres devront être reconstitués au plus tard à fin juin 2027.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après lecture du rapport du Président l'informant de la situation financière de la Société et après approbation des comptes 2024, **décide** d'une augmentation de capital de 7 500 000 €. Le capital social sera ainsi porté de 2 340 590 € à 9 840 590 €.

L'augmentation de capital est réservée à l'Associé Unique.

Par ailleurs, MENARINI FRANCE disposant d'une créance commerciale et d'un compte courant sur la Société, l'augmentation de capital pourrait être libérée partiellement par compensation de créances.

L'Associé Unique constatant d'après l'arrêté de compte établi par le Président au 30 avril 2025 qu'il détient sur la Société un compte courant d'un montant de 8 550 599.32 € **décide** de libérer sa souscription à l'augmentation de capital par compensation avec ce compte courant à hauteur de 7 500 000 €.

L'Associé Unique **constate** ainsi la réalisation de l'augmentation de capital suivant les modalités suivantes :

Augmentation de capital de 7 500 000 € par émission de nouvelles parts sociales

	Situation 31/12/2024 Avant affectation	Après Augmentation Capital & Affectation Résultat 2024
Capital social	2 340 590 €	9 840 590 €
Report à nouveau débiteur	175 613 €	(3 129 905) €
Résultat 2024	(3 305 518) €	-
Situation nette	(789 314) €	6 710 685 €

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique **décide** de réaliser une réduction de capital d'un montant de 7 500 000 € pour le ramener à 2 340 590 € par apurement du report à nouveau débiteur à hauteur de 7 500 000 €, le ramenant ainsi à un solde créditeur de 4 370 095 €. L'Associé Unique constate ainsi la réalisation de la réduction de capital suivant les modalités ci-après :

Réduction de capital de 7 500 000 € par annulation de parts sociales

Capital social	2 340 590 €
Report à nouveau créditeur	4 370 095 €
Situation nette	6 710 685 €

Ainsi, la situation nette de 6 710 685 € est supérieure à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique en conséquence de l'augmentation et réduction de capital ci-dessus **décide** de compléter l'article 6 – Apports des statuts de la manière suivante :

« Suivant la décision de l'Associé Unique du 27 juin 2025, le capital social est augmenté de 7 500 000 € par apport en numéraire via incorporation de créances par compte courant.

Suivant la décision de l'Associé Unique du 27 juin 2025, le capital social est réduit de 7 500 000 € par imputation sur les pertes à hauteur de 7 500 000 €. »

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

.../...

NEUVIEME DECISION

Monsieur Claudio BERTOLACCINI, en tant que représentant de l'Associé Unique de la Société, indique que, suite au départ de Monsieur François GNEMMI, en tant que Directeur Général de la Société, en fin d'année 2024, il était nécessaire de le remplacer afin d'assurer les évolutions attendues au sein des activités de la Société en France.

Dans ce contexte, l'Associé Unique indique la nomination de Monsieur Bertrand HUBERT, en qualité de Directeur Général ayant eu lieu le 1^{er} avril 2025 au sein de la Société, sous contrat de travail à durée indéterminée à compter de cette même date.

.../...

DIXIEME DECISION

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités, partout où besoin sera.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Pour extrait certifié conforme

Signé par :

01109C30579E4A8...

Monsieur Diran Guiliguian
Président

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	110 725	97 245	13 480	2 540
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	5 174 479	4 270 930	903 549	549 874
Autres immobilisations corporelles	320 913	281 365	39 548	38 809
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 224		1 224	1 224
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100		100	100
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 607 441	4 649 540	957 901	592 548
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 670 394	1 074 968	1 595 426	2 315 258
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 624 160	170 570	1 453 590	1 418 774
Fournisseurs débiteurs	1 404 005		1 404 005	1 323 346
Personnel	134 800		134 800	122 774
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 193 223		2 193 223	2 193 223
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	31 882		31 882	21 037
Autres créances				196
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	37 573		37 573	10 598
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	54 681		54 681	58 326
Charges constatées d'avance	36 261		36 261	51 649
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 186 979	1 245 537	6 941 442	7 515 181
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	13 794 421	5 895 078	7 899 343	8 107 729

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 340 590	2 340 590
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	175 614	2 314 013
Résultat de l'exercice	-3 305 518	-2 138 399
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-789 314	2 516 204
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	260 000	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	260 000	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		512
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		512
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	6 969 153	4 105 979
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633 910	647 911
Personnel	167 010	436 143
Organismes sociaux	418 612	296 565
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 479	24 529
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	143 483	25 268
Dettes fiscales et sociales	733 584	782 506
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 330	25 650
Produits constatés d'avance	12 681	28 968
TOTAL DETTES	8 428 657	5 591 525
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 899 343	8 107 729

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	3 658 910	3 483 055
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	486 506	620 469
Chiffre d'affaires net	4 145 416	4 103 524
Dont à l'exportation	511 571	574 100
Production stockée		
Production immobilisée	573 416	318 026
Subventions d'exploitation		
Autres produits	454 132	156 891
Total produits d'exploitation	5 172 963	4 578 442
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 750 071	1 326 398
Variation de stock (m/ses)	-49 949	-276 466
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	2 123 386	1 907 709
Impôts, taxes et vers. assim.	118 697	122 718
Salaires et Traitements	1 989 503	2 035 964
Charges sociales	863 874	880 598
Amortissements et provisions	1 341 650	410 212
Autres charges	2 347	3 022
Total charges d'exploitation	8 139 578	6 410 154
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 966 615	-1 831 712
Opérations en commun		
Produits financiers	1 098	1 417
Charges financières	267 088	149 317
RESULTAT FINANCIER	-265 991	-147 900
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-3 232 606	-1 979 612
Produits exceptionnels	2 963	-14 208
Charges exceptionnelles	75 875	144 580
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-72 912	-158 787
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-3 305 518	-2 138 399

Règles et méthodes Comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 7.899.343 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3.305.518 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

L'exercice précédent, présenté à titre comparatif, est également d'une durée de 12 mois

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12 juin 2025 par les dirigeants de l'entreprise selon le principe de continuité d'exploitation. La société bénéficie du soutien financier, pour les douze prochains mois, de sa société mère : AMPI (A. Menarini Participations Internationales SA). Ce soutien est confirmé dans un courrier adressé à la société Menarini France (Société mère des entités NHS, A. Menarini Diagnostics et Relife France).

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié par le règlement 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments Inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 3 à 15 ans
- Installations techniques : 4 à 5 ans

Règles et méthodes Comptables

- Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, lequel comprend :

- le prix d'achat et les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- les rabais et autres remises susceptibles d'être reçus,
- les frais de transport,
- les éventuels frais de conditionnement supplémentaires.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition une dépréciation est constatée.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

OPERATIONS EN DEVISES

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

 Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture**FAITS SIGNIFICATIFS**

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes annuels.

Informations Complémentaires

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées d'une créance avec un GIE.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant font référence à une évaluation la plus proche du risque auxquelles elles se rattachent. Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers rendant probable ou certain une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

VERIFICATION DE COMPTABILITE

La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2015 portant sur les exercices 2011 à 2013. La proposition de rectification notifiée et portant sur une remise en cause des déficits antérieurs est toujours en cours de discussion avec l'administration fiscale.

En décembre 2018, la société a payé la somme de 296.067 euros au titre du redressement sur la CVAE de 2011 à 2013, et la somme de 1.897.156 euros au titre du redressement sur la retenue à la source de 2011 à 2013.

La société estime le risque de maintien du redressement improbable compte tenu des arguments en défense développés, et ces paiements n'ont pas été comptabilisés en charges mais en créance. Ainsi, la somme de € 2 M figure toujours à l'actif des comptes de l'exercice clos.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

EFFETS A PAYER, EFFETS A RECEVOIR

Au 31 décembre 2024, il n'y a ni d'effets à payer ni d'effets à recevoir dans les comptes de la société.

Indemnités de départ à la retraite

La société ne comptabilise pas de provision pour indemnités de fin de carrière (départ à la retraite) qui constituent des engagements hors bilan.

Ces engagements ont été valorisés dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative des salariés sur la base des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise.

L'évaluation des engagements est calculée selon la norme IAS19 avec la méthode unités de crédits projetées service prorata à l'aide les éléments suivants :

- taux d'augmentation des salaires conditionné par l'inflation

Informations Complémentaires

- taux d'actualisation 3.4% (3.4 % l'an passé)
- âge de départ à la retraite : âge légal

Le montant de ces engagements est estimé à 116.602 euros (176.672 euros l'an passé), charges sociales et fiscales incluses.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés par la société sont :

Au titre du contrat de location de véhicules :	370.129 €
Au titre du contrat avec la société MENARINI France : (contrat de sous location des locaux)	548.064 €
Au titre du contrat de location d'un photocopieur :	4.272 €

Engagements reçus

La société n'a reçu aucun engagement.

INTEGRATION FISCALE

A.MENARINI DIAGNOSTICS SAS est fiscalement intégrée dans le groupe d'Intégration Fiscale composée de MENARINI France SA, A. MENARINI DIAGNOSTICS SAS, et NHS SASU.

La convention d'intégration fiscale conclue en 2021 stipule que chaque membre détermine son impôt sur les sociétés selon le principe de neutralité fiscale comme s'il était imposé séparément, c'est-à-dire en tenant compte des déficits transmis au groupe à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le résultat fiscal de l'ensemble du groupe est déficitaire.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 129.924.301 € au 31 décembre 2024.

SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 2024 les provisions non déductibles pouvant faire l'objet d'une reprise non imposable au cours des exercices suivants sont :

- Provisions pour créances litigieuses : 144.351 €

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont consolidés par la société A.MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE, 3 Via Sette Santi 50131 FIRENZE Italie par Intégration globale (IG).

PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont conclues aux conditions normales de marché.

Note sur les capitaux propres

CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social, d'un montant de 2 340 590 €, est décomposé en 234 059 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Affectation du résultat

Au report à nouveau, conformément à la décision d'assemblée générale du 27 juin 2024.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	2 340 590				2 340 590
Report à nouveau	2 314 013	-2 138 399			175 614
Résultat de l'exercice	-2 138 399	2 138 399	-3 305 518		-3 305 518
Dividendes					
Total capitaux propres	2 516 204	0	-3 305 518	0	-789 314

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	96 049	14 676		110 725
Immobilisations incorporelles	96 049	14 676		110 725
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 604 691	573 415	3 627	5 174 479
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 235			40 235
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	263 032	17 646		280 678
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 907 958	591 061	3 627	5 495 392
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 224			1 224
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	100			100
Immobilisations financières	1 324			1 324
ACTIF IMMOBILISE	5 005 331	605 736	3 627	5 607 441

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	93 509	3 736		97 245
Immobilisations incorporelles	93 509	3 736		97 245
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 054 817	219 741	3 627	4 270 930
- Installations générales, agencements aménagements divers	34 138	1 018		35 156
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	230 320	15 889		246 209
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 319 275	236 648	3 627	4 552 295
ACTIF IMMOBILISE	4 412 784	240 384	3 627	4 649 540

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	2 670 394	2 696 261		25 867
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	2 670 394	2 696 261		25 867
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Les éventuelles provisions pour dépréciation de la valeur des stocks sont constituées au cas par cas notamment lorsque les dates de péremption courtes réduisent les possibilités d'écoulement des stocks.

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 425 656 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 224		1 224
Prêts			
Autres	100		100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 624 160	1 624 160	
Autres	3 763 911	3 763 911	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	36 261	36 261	
Total	5 425 656	5 424 332	1 324
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures a etablr	58 621
Fournisseurs avoirs a recevoir	62
Fournisseurs ic avoirs a recevoir	1 394 788
Personnel a recevoir	544
Total	1 454 014

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	381 003	693 965		1 074 968
Créances et Valeurs mobilières	113 592	147 302	90 324	170 570
Total	494 595	841 267	90 324	1 245 537
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		841 267	90 324	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 340 590,00 € décomposé en 234 059 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		260 000			260 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		260 000			260 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		260 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

DETTES

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 428 657 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633 910	633 910		
Dettes fiscales et sociales	733 584	733 584		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 048 483	7 048 483		
Produits constatés d'avance	12 681	12 681		
Total	8 428 657	8 428 657		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	6 969 153			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp auto	56 645
Fournisseurs fnp	34 243
Charges sociales sur cp/cet	341 886
Taxes	138 054
Taxe apprentissage	5 429
Agéfiph	
Cvae / cfe	
Tvs	
Taxe adelphe	
Total	576 257

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	32 588		
Cca assurances	3 673		
Total	36 261		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit constate d avance	12 681		
Total	12 681		

Notes sur le compte de résultat

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Catégorie activité	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2025
Prestations de services France	195 499	156 438
Prestations de service Export et Intracomm.	424 970	330 068
Ventes de Marchandises France	3 333 925	3 477 407
Ventes de Marchandises Export et Intracomm.	149 130	181 503
Total	4 103 524	4 145 416

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au titre du contrôle légal des comptes :	14.375 €
Au titre des SACC:	0 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 332.912 €. Il se décompose de la façon suivante :

Produits :		2 963
Cession d'actifs :	1	
Produits divers :	2 962	
Charges :		-335 876
Amendes et pénalités :	-59	
Pertes sur stocks périmés et avariés :	-75 816	
Valeur nette comptable des éléments d'actifs :	0	
Charges diverses :	-1	
Dotation aux provisions pour risques & litiges	-260 000	

TRANSFERT DE CHARGES

Le total des transferts de charges de la période est de 70.370 €. Il se décompose de la façon suivante :

- Remboursements mutuelle :	22 979
- Remboursements formation :	5 000
- Avantages en Nature :	11 694
- Participations véhicules :	30 697
- Autres :	0

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour des raisons de confidentialité, aucune information n'est communiquée sous cette rubrique car elle conduirait à communiquer la rémunération et autres avantages d'une seule personne.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
CDI	29,07	
CDD	0,50	
Apprentis	1,86	
Stage	0,83	
Total	32,26	

A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Associé Unique
A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE
3-5, rue du Jura
BP 7531
94633 Rungis Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. MENARINI DIAGNOSTICS - FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le soutien financier accordé par la société mère justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de Surveillance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions

économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 juin 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anouar Lazrak